



LES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE
 Festival Jazz et Belle plaisance
34^e édition du 24 au 30 août 2020
 Nantes, Erdre, Canal
www.rendezvouserdre.com

CONTACT TREMPLIN BLUES :

Anouk Léger

02 51 82 37 77

tremplinblues@rendezvouserdre.com

contact@rendezvouserdre.com

RÈGLEMENT DU TREMPLIN BLUES 2020

Festival Les Rendez-vous de l'Erdre

L'Association Culturelle de l'Été a débuté son activité le 1^{er} janvier 2005. Elle est en charge de trois projets culturels : Aux Heures d'Été, Débord de Loire et le festival Les Rendez-vous de l'Erdre. Elle est dirigée par Loïc Breteau. Le Directeur Artistique du festival Les Rendez-vous de l'Erdre est Armand Meignan.

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre est né en 1987 lors de l'inauguration de l'île de Nantes. D'abord situé sur le lieu d'arrivée de l'Erdre à Nantes, il s'est rapidement étendu dans les villes riveraines que sont Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Sucé sur Erdre et Nort sur Erdre. Le festival a ainsi développé sa dimension fluviale par des déambulations nautiques.

La programmation du festival est axée sur le Jazz, tous les Jazz - du Blues à l'Electro, du New Orleans au Be-Bop. Le festival a pour objectif de permettre la découverte au plus grand nombre d'un genre musical parfois considéré comme élitiste, il est donc, à ce titre, un lieu de médiation autour du Jazz. Il est donc libre d'accès et gratuit.

La programmation du festival inclut un tremplin blues. D'accès libre, il soutient la création blues et permet à de nouveaux talents de se produire devant un large public varié et amateur de blues dans des conditions professionnelles.

ARTICLE 1 : PRINCIPE

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre organise un tremplin blues **le samedi 29 et dimanche 30 août 2020**. Ce tremplin est destiné à des formations musicales désirant se produire en public dans le cadre du festival. Il est ouvert aux solos et formations musicales répondant aux critères suivants :

- Musiciens ou formations blues professionnels ou non.
- **Six musiciens maximum** (sextet), ne nécessitant pas plus de **4 mix retour**.



ASSOCIATION
 CULTURELLE
 DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été
Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire
 27 rue de Strasbourg, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – www.ace-nantes.fr
 Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00022 – APE 9001Z

Le tremplin comporte les étapes suivantes :

1. Appel à candidature.
2. Écoute et sélection des 6 formations finalistes.
3. Concours final.

Le concours final se déroule dans le cadre du festival et aboutit à la désignation de 3 lauréats et des vainqueurs des éventuels prix spéciaux.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formations désireuses de participer au tremplin devront s'inscrire **avant le 24 avril 2020** en envoyant :

- Un enregistrement de quatre (4) titres dont, si possible, une reprise originale d'un standard de blues (si vous envoyez une maquette de plus de quatre titres, ce sont les quatre premiers qui seront écoutés).
- Si disponible, un lien vers une vidéo du groupe
- Une présentation détaillée de la formation (**bio + photos**)
- L'attestation d'adhésion au règlement dûment complétée et signée

Ces documents sont à envoyer de préférence par voie numérique (via Wetransfer, Dropbox, pas de lien d'écoute en ligne) à tremplinblues@rendezvousrerdre.com.

ou par voie postale à l'adresse suivante :

Association Culturelle de l'Été
Festival Les Rendez-vous de l'Erdre - Tremplin Blues
27 rue de Strasbourg
44000 Nantes

Les finalistes primés à un des tremplins blues au festival Les Rendez-vous de l'Erdre des années précédentes ne peuvent se représenter. Les finalistes non-primés ont la possibilité de se représenter une fois seulement.

Tout dossier incomplet, ou rendu après la date de clôture (**le 24 avril 2020**), ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 3 : CONTACT

Toutes les formations ayant déposé leur candidature seront tenues informées de préférence par courrier électronique, à défaut par téléphone ou courrier, de leur participation ou non à la finale du tremplin.

Un bulletin d'inscription au concours final sera transmis aux formations sélectionnées qui devront le retourner dans les délais inscrits.

ARTICLE 4 : SÉLECTION DES FINALISTES

L'écoute des disques des candidats sera réalisée par une commission d'écoute désignée par la direction artistique du festival Les Rendez-vous de l'Erdre, après une pré-sélection visant à respecter la ligne artistique de la scène : **le blues**.

Un projet de grille de notation pour la sélection des finalistes est donné en annexe. Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité du répertoire, des vocaux, des solistes et de la rythmique.

Le nombre de formations sélectionnées pour le concours final sera de six (6) en fonction de la qualité des candidats et de la disponibilité de la programmation globale du festival Les Rendez-vous de l'Erdre.

Toutes les formations sélectionnées seront présentées dans le programme complet du festival avec **une photo à fournir par les formations** et une courte notice.

Il ne sera pas possible d'être finaliste plus de deux fois.

ARTICLE 5 : CONCOURS FINAL

Le concours final du tremplin prendra la forme d'une série de concerts, à raison d'un concert de 40 minutes + 1 rappel par formation finaliste, **le tout n'excédant pas 50 minutes**.

Il est à noter qu'il n'est pas possible de changer la composition instrumentale de la formation entre la commission d'écoute et le Tremplin Blues. Le non-respect de cette règle peut être passible d'élimination pour copie non conforme.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT SCÉNIQUE

Toutes les formations joueront avec le **même back line**, constitué d'une batterie, d'un amplificateur basse, d'un amplificateur guitare, de micros et d'une sono complète. Les musiciens devront apporter tout autre back line supplémentaire. En particulier, **le batteur devra apporter ses cymbales**.

Les « mixes retour » ne peuvent être supérieurs à quatre, et il n'est pas possible d'être accompagné par un ingénieur son.

ARTICLE 7 : JURY DU CONCOURS FINAL

La désignation des lauréats du concours final sera faite par un jury qualifié dans le domaine du blues (musiciens, organisateurs, directeurs artistiques, critiques) et désigné par la direction artistique du festival.

La composition définitive du jury et la liste des prix à gagner seront révélées au plus tard le premier jour du tremplin et seront irrévocables.

Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité de l'interprétation, l'originalité du répertoire, la présence et la cohérence scénique, l'appréciation du public.

Un projet de grille de notation est donné en annexe.

Le palmarès du jury et les prix correspondants seront annoncés après le dernier concert du concours final et seront sans appel.

Des prix spéciaux pourront éventuellement être attribués, indépendamment du palmarès du tremplin, en fonction des partenariats noués avec d'autres événements blues français.

ARTICLE 8 : RÉGULARISATION DES PRIX

Les groupes ayant reçu un prix du festival Les Rendez-vous de l'Erdre devront avoir régularisé celui-ci avant le 31 décembre 2020.

ARTICLE 9 : FRAIS ET HÉBERGEMENT

La prestation n'est pas rémunérée. Néanmoins, les frais de transport et d'hébergement des formations finalistes seront pris en charge selon les modalités suivantes :

- Hébergement pour la nuit suite à la prestation, si nécessaire, dans un lieu désigné par le festival.
- Un repas le jour de la prestation du groupe sur le festival, au restaurant du festival.
- Participation aux frais de transport de la formation. Vous trouverez la grille de frais kilométriques ci-dessous :

Parcours du groupe	Montant du défraiement
<i>Groupe du département</i>	25€
<i>Groupe de la région (hors département 44)</i>	50€
<i>Groupe parcourant entre 300 et 500km</i>	100€
<i>Groupe parcourant + de 500km</i>	150€

L'organisateur, L'Association culturelle de l'été

ANNEXE : Grille de notation

Grille de notation			
Qualité du Répertoire (0 à 30)			
Cohésion d'ensemble du groupe (0 à 10)			
Qualité des vocaux (0 à 10)			
Qualité des solistes (0 à 10)			
Qualité de la rythmique (0 à 10)			
Intérêt à vouloir le découvrir en live (puissance, humour...) (0 à 15)			
Appréciation personnelle (0 à 15)			
Total sur 100			